



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**  
**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**  
**de Bourgogne-Franche-Comté**

**50<sup>ème</sup> anniversaire des CFPPA**  
**Jeudi 16 mars 2017 à AgroSup Dijon (amphi Pisani)**

**EN PRESENCE DE :**

- Mot d'Accueil par Thierry Langouët, adjoint au Directeur général d'AgroSup Dijon et Directeur d'Eduter.
- Ouverture du séminaire par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER).
- Introduction par Hervé Savy, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Doyen honoraire de l'inspection de l'enseignement agricole.

**CONTEXTE :**

- **Création des CFPPA : loi n°66-892 du 3 décembre 1966** d'orientation et de programme sur la formation professionnelle et plus particulièrement l'article 19 : « *Afin d'améliorer l'exercice de la profession en milieu agricole, seront organisés à l'intention des exploitants et salariés agricoles, en liaison avec la profession, des stages de formation ou de promotion sociale agricole et des cycles d'études préparatoires à des diplômes de l'enseignement supérieur agronomique et technique agricole dans des centres de formation professionnelle ou de promotion sociale agricole* ».
- une centaine de CFPPA implantés sur le territoire dès 1968
- Grâce à la **loi du 16 juillet 1971** : la formation professionnelle continue a été le 1<sup>er</sup> secteur déconcentré.
- **Rappel des 5 missions des CFPPA :**
  - assurer une formation,
  - participer à l'animation et au développement des territoires,
  - contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle,
  - contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires,
  - participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil de stagiaires.

**OBJECTIFS :**

**Déroulement du 1er temps – dessiner une trajectoire : histoire et actualité des CFFPA (14h45)**

- \* Le passé et le présent, animé par Benoît Jullien, journaliste, consultant.
  - Le portait des CFPPA et leurs grandes évolutions à travers les résultats synthétiques de l'enquête réalisée auprès des directeurs de CFFPA par Thierry Langouët
  - Paroles d'acteurs d'établissements illustrant les grandes évolutions pointées dans l'enquête
- Les acteurs des établissements témoignent de l'adaptation de leurs organisations et modalités de formation, de la gestion des compétences de leurs personnels, de la diversification de leurs activités, du développement des coopérations entre centres et des évolutions des activités de formateur-chargé d'ingénierie.*

15h45

- \* Vincent Favrichon, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

16h00

- \* Table ronde « Vision croisée et partagée sur les évolutions vécues par les acteurs de la formation professionnelle continue » animée par Benoit Jullien
- Au sein des l'EPLFPA, comment les CFPPA se sont-ils adaptés pour identifier et répondre d'une manière pertinente aux besoins de compétences et de développement des personnes, des organisations et des territoires ? Quelles compétences ont été mobilisées dans les centres ? Quelles organisations au sein des EPLFPA au niveau régional, voire national, ont été mises en oeuvre ?*
- La table ronde réunira Gilles Denis, directeur de l'EPLFPA du Loiret, France Thomas, directrice du CFPPA du Pas de Calais, site d'Arras, Marie-Claire Coutin, chargée de la Formation Professionnelle Continue à la DRAAF-SRFD Auvergne-Rhône-Alpes, Sylvie Petitjean, cheffe de service à Eduter Ingénierie et Thierry Blang, formateur-chargé d'ingénierie au CFPPA de Montmorot*

**QUELLE VISION DE L'AUTORITE ACADEMIQUE ET QUEL ACCOMPAGNEMENT FACE A L'EVOLUTION DES CFPPA**  
Vincent Favrichon (DRAAF Bourgogne-Franche-Comté)

L'histoire des CFPPA a montré qu'ils sont au cœur de nombreux enjeux et dans un continuum de dynamique organisationnelle, territoriale, de changement et d'innovation.

Je pourrais citer de nombreux exemples en Bourgogne-Franche-Comté, une des plus belles régions agricoles en France, mais on me taxerait vite de chauvinisme.

Aussi, je peux vous renvoyer au CFPPA de Segré dans le Maine et Loire et à son histoire décrite sur leur site Internet : histoire qui commence avec le premier conseil d'action et de perfectionnement du Foyer de Progrès Agricole en 1962 et qui continue aujourd'hui au sein de l'EPLEFPA d'Angers.

**PLUS GENERALEMENT QU'ELLE EST LA VISION DE L'AUTORITE ACADEMIQUE SUR LES CFPPA ?**

Merci d'abord de me donner cette occasion de m'exprimer sur le sujet

**1. Ils constituent une réponse à des enjeux très forts :**

- enjeu national, ampleur des problèmes sociaux liés au chômage de masse actuel renforçant la nécessité d'adapter les compétences des citoyens de pourvoir les emplois qui n'arrivent pas à être pourvus de ramener vers le marché du travail les demandeurs d'emplois qui en sont très éloignés, et former aux emplois de demain ;
- enjeu pour les entreprises, formation = outils stratégiques de compétitivité ;
- enjeu pour les salariés : la formation professionnelle renforce les capacités du salarié à vivre la mobilité professionnelle comme une opportunité et non comme une contrainte.

**2. Les CFPPA sont partie intégrante et originale du système éducatif :**

- du fait du continuum avec formation initiale ;
- du fait de la diversité des offres (qualifiantes ou diplômantes) et modes d'accès (types de contrat très divers tels que formation en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) ou VAE) ;

Et dans le domaine de la pédagogie : champ de recherche et de développement à part entière (davantage d'individualisation pour les personnes (par le biais du compte personnel de formation et de l'entretien professionnel)).

**3. Ils constituent un maillage fort des territoires :**

- En Bourgogne-Franche-Comté : 18 sites de formation professionnelle continue (15 CFPPA) pour + de 1 500 000 heures stagiaires.
- Important par rapport à la question récurrente de la mobilité des apprenants

**4. ils sont divers et doivent être réactifs :**

**Divers en terme de métiers**

En BFC formations des niveaux V à III pour les secteurs :

- de la production agricole toutes filières + agroéquipement + forêt
- de la transformation : agroalimentaire, productions de produits fermiers...
- des services : aménagements paysagers, services à la personne, vente en milieu rural, vente des produits fermiers, tourisme rural, commerce des vins...

- une force d'intervention à la fois stable mais qui doit s'adapter (350 formateurs).
- **dans un système de plus en plus concurrentiel**, les CFPPA doivent s'adapter aux différentes commandes : publiques (Conseil régional, Pôle emploi), des branches professionnelles et aux demandes individuelles.

Certains centres sont fragilisés financièrement, nécessitant parfois des décisions difficiles sur les emplois.

## ALORS QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

**L'autorité académique se doit d'accompagner au maximum, avec des moyens comptés, pour à la fois : structurer, professionnaliser, développer les partenariats.**

### 1. Aider à structurer en un réseau indispensable :

deux anciens réseaux de CFPPA existants (ex-territoire Bourgogne et Franche-Comté) depuis 2007 ont fusionné au 1er janvier 2016.

Chance d'une nouvelle région plus grosse mais pas trop.

Le **réseau formalisé** est aujourd'hui constitué des 15 centres et la nouvelle **dynamique** a été très vite mise en œuvre avec les appels à projet nécessitant des réponses réseaux comme le Plan 500 000 ou encore ceux du Conseil Régional de l'été 2016.

#### Organisation réfléchie et opérationnelle :

- mise en place d'une charte du réseau des CFPPA BFC) ;
- mise en place d'un comité de pilotage et d'un **comité technique** ;
- présidence REPAFEB par chef du SRFD, secrétaire général l'adjoint au chef du SRFD.

Appui par 2 animateurs sur dotation BOP 143

Interventions fréquentes des chargés de missions du SRFD pour apporter de la matière (dont chargés de mission formation continue et innovation numérique)

### 2. Aider à professionnaliser :

#### \* les directeurs de centre :

- pour jouer leur rôle en interne (pilotage budgétaire, questions RH)
- mais aussi de plus en plus en externe
- sous forme de formation et échanges de pratiques, par exemple sur projet de centre.

Besoin ressenti de développer + de tutorat pas seulement pour accompagner en cas de difficultés

#### \* les coordonnateurs de filières et les formateurs :

#### Exemples

- dans le cadre des rénovations avec la mise en place de groupes de travail avec le dispositif « Unités capitalisables » (UC), échanges de pratiques, rencontres régionales, formations plus spécifiques sur des thématiques,
- sur la FOAD,
- sur les démarches Qualité à la suite de la sortie du décret qualité du 30 juin 2015.

### 3. Aider à développer ou entretenir les nombreux partenaires

#### \* au sein des EPL :

Des liaisons étroites sont faites avec les CFA avec la mise en place de parcours mixtes, l'évolution du cadre d'accueil des apprenants avec notamment la possibilité des plus de 24 ans d'être apprentis (jusqu'à 30 ans révolu) en région BFC (action expérimentale jusqu'au 31/12/2019).

\* **avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté** pour faire connaître les spécificités de CFPPA (liens au sein des EPL mixage avec autres publics, ...) et les réussites

\* **avec CRA et les branches professionnelles** : pour aider à la prospective et à l'évolution des métiers (exemple transition agro-écologique, numérique professionnel, métier verts, posture de manager) et pour favoriser la reconnaissance de nos formations

→ Par exemple, travail du SRFD pour inscription de nos formations comme éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) avec la CPRE (commission paritaire régionale de l'emploi) en Agriculture.

\* **dans les territoires, avec Pôle emploi ou d'autres centres de formation professionnelle (GRETA, AFPA)** : pour des réponses adaptées ; exemple de mise en réseau des partenariats avec l'appui et aide de l'autorité académique (membre

du GIP Formation tout au long de la vie, réseau des GRETA pour Cléa (dispositif de vérification des socles de compétence), AFPA...

**En conclusion**, les CFPPA sont dans un paradoxe car ils doivent baser leurs activités sur un socle de ressources humaines et de formations stables et sur une forte capacité d'adaptation en fonction des politiques de formation professionnelle qui exigent une souplesse, une réactivité et des coûts à la baisse.

**Les enjeux sont essentiels et les relations entre les CFPPA et le SRFD doivent être les plus étroites possibles.**